

# Fiche Promotions

Vous êtes  Professeur des Ecoles pour l'année scolaire 2013/2014  
 Instituteur (trice) pour l'année civile 2014

<b>DERNIERE PROMOTION</b> - échelon : - date :	<b>Nom :</b> _____ <b>Prénom :</b> _____ <b>Adresse :</b> _____ <b>Code Postal :</b> _____ <b>Ville :</b> _____ <b>Mail* :</b> _____ <b>Téléphone* :</b> _____ <i>* afin de pouvoir vous contacter</i>
<b>ne rien inscrire dans cette case</b> <b>VOUS N'ETES PAS PROMOUVABLE</b> PROCHAINES PROMOTIONS POSSIBLES : choix : _____ mi choix : _____ ancienneté : _____	Pour les non syndiqués, joindre une enveloppe timbrée pour la réponse svp. Vous pouvez également compléter le bulletin d'adhésion au verso de cette fiche promotion.

<b>VERIFICATION DE VOTRE BAREME</b> <b>- Note obtenue avant le 31/08/2013 :</b> <input type="text"/>	<b>- correctif de note :</b> <input type="text"/>	Ne rien inscrire dans ces cadres
- date d'inspection : _____	<b>TOTAL DU BAREME</b>	<input type="text"/>
<i>Dans la limite de la grille de notation départementale</i>		<input type="text"/>
<b>- ancienneté générale des services :</b>		<input type="text"/>
au 31/12/13 (année/mois/jours) pour les instituteurs (trices)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
au 31/08/13 (années/mois/jours) pour les professeurs des écoles	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**La CAPD des promotions doit se réunir le 17 octobre pour les professeurs des écoles et les instituteurs.**

Les délégués du SNUipp 95 seront présents lors de cette commission pour le contrôle et la transparence des opérations. Les renseignements que vous noterez sur cette fiche seront confrontés à ceux de l'administration. S'il y a désaccord, nous demanderons des vérifications et des corrections. A l'issue de la Commission Paritaire, nous vous informerons, par retour de courrier, des résultats.

Les barèmes des derniers promus pour chaque échelon seront envoyés aux écoles et mis en ligne sur notre site.

## COMMENT CALCULER SON BAREME ?

### Barème :

**AGS + Note + Correctif (si nécessaire)**

### Correctif :

si note < 3 ans = 0  
de 3 à 5 ans = 1 point  
de 5 à 7 ans = 1,5 point  
+ de 7 ans = 2 points

*Dans la limite de la grille de notation départementale*

**AGS :** l'année correspond à 1 ; chaque mois correspond à 1/12 (soit 1 mois = 0,08 ; 2 mois = 0,16 ; 3 mois = 0,24 ; 4 mois = 0,33 etc) (dont les années d'Ecole Normale ou l'année de PE2 à l'IUFM + les services validés).

En cas d'égalité de barème, les discriminants sont :

1 AGS, 2 Age, 3 Note.

**Retourner à :** SNUipp Val d'Oise - 26 rue F. Combe  
95014 CERGY Cedex ou par mail.

**Fiche promotion à remplir également en ligne**

<http://95.snuipp.fr/95/form/promos/promo95.php>

**Je n'attends pas, je me (re)syndique au SNUipp-FSU 95**